

**ZONES URBAINES**  
 ZONES URBAINES destinées à accueillir essentiellement de l'habitat.  
 UA = zones d'habitat à densité variable correspondant aux 300 m de contourville  
 UAd = secteur du Damencourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements  
 UB = zone urbaine à densité variable portant sur les toits de Petite Guinée et cité Cadoret  
 UBa = secteur de la cité Cadoret, destiné exclusivement à accueillir de l'habitat  
 UC = quartiers périphériques zones urbaines de densité moyenne constructions à faible hauteur  
 UCa = secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (R+2) des opérations sur les quartiers de Guinée  
 UCb = secteur résidentiel affrété au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques  
 UCc et UCd = quartiers de renouvellement urbain de Bonas-Sergent  
 UE = secteurs ruraux de développement  
 UG = secteurs ruraux de développement de faible densité

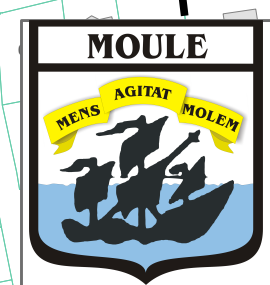
ZONES URBAINES destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics.  
 UP = zone qui regroupe les équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et à vocation sportive ou administrative  
 Nt = zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin

UX = secteur de développement touristique des Allées et de la Baie du Moule  
 UT = pôles d'activités de Garet et de Bellevue  
 UCC = destinée à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine au quartier de Damencourt

**ZONES A URBANISER**  
 1AU = secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacité de desserte ne permettent pas de construction immédiate  
 1AUb = secteur de développement touristique de la presqu'île de la Basse  
 1AUc = secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel, de commerces, d'équipements et de services  
 1AUg = secteur d'extension des pôles ruraux de développement  
 1AUj = secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron  
 1AUk = secteur destiné à l'implantation des activités industrielles et artisanales  
 2AU = secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation ou des secteurs dont l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de réseaux impose une redéfinition croisée en termes d'aménagement et d'organisation  
 2AUr = secteur de développement du site de Guinée-Mors-Portland  
 2AUu = secteurs de renouvellement urbain de Bonas-Vassor, de Guinée, de Pisto-Anse, de Petite-Guinée

**ZONES AGRICOLES**  
 A = zones agricoles  
 Aen = zones agricoles spécifiquement dédiées à l'exploitation des énergies renouvelables  
 An = secteurs de baillie et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées  
 As = secteurs de lots agricoles  
 Au = secteurs agricoles protégés où la construction est interdite (nord et nord-est du territoire)

**ZONES NATURELLES**  
 N = zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental et paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial  
 Nst = secteur littoral de Sainte-Marquette pour la mise en valeur du crématorium  
 Nt = secteur du littoral de l'Autre-Bord



**Commune du Moule**  
**Plan Local d'Urbanisme**

Planche 7  
 1/2 500e

